



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 5 décembre 2019 à 9 h 00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de
Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

CE19-194

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA VILLE DE BOISBRIAND, DOSSIER
CPTAQ 425380

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 425380, que la Communauté n'est pas favorable à la demande d'exclusion de la zone agricole des lots 2 108 836, 2 108 882, 2 108 910, 2 108 911, 2 108 974, 2 109 007, 2 109 061, 2 109 066, 2 109 995, 2 109 996, 2 109 997, 5 252 611, 5 252 612, 5 252 613, 5 252 614, 5 606 884 et 5 682 059 totalisant une superficie de 139 hectares, sur le territoire de la Ville de Boisbriand pour le projet Forestia Le Quartier puisque les lots visés ne sont pas inclus dans le périmètre métropolitain délimité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur, que le projet va à l'encontre du critère 1.3.1 du PMAD visant l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terrains cultivés à l'échelle métropolitaine d'ici 2031, que les 139 hectares de terres visées par le projet ont un très bon potentiel de sol agricole de classe 2 et 3 selon l'inventaire des terres du Canada et que des espaces disponibles au développement résidentiel existent ailleurs sur le territoire de la Communauté y compris dans ceux de la MRC Thérèse-De Blainville et la Ville de Boisbriand.

Certifié conforme

Secrétaire